

ACADEMIE DE POITIERS

ETABLISSEMENT

COLLEGE JEAN-ROSTAND

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Année scolaire : 2020/2021

Numéro de séance : 3

Date de convocation : 3/11/2020

Présidence de : Eliane LONGEVILLE

Quorum : 16

Nombre des présents : 22

Nombre d'absents excusés : 4

SOMMAIRE

Décision

page

Numero
d'acte

Pieces
jointes

DES QUESTIONS TRAITÉES

Avis
Vote
Extrait
Motion

désignation

N°

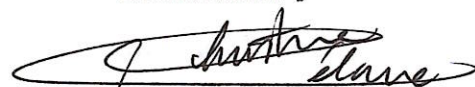
Signatures

La Présidente



E. LONGEVILLE

La Secrétaire



MC CÉLAURE

Le quorum étant atteint (22 membres présents), la séance est ouverte à 18h10 par Madame Longeville, présidente du CA.

Il s'agit du deuxième CA de l'année scolaire 2020-2021, mais du premier dans sa nouvelle composition découlant des élections du mois d'octobre 2020.

Madame Longeville soumet au vote le PV du CA du 28 septembre 2020 ; celui-ci est adopté à l'unanimité. Elle rappelle l'ordre du jour du présent CA et informe de l'ajout d'un point supplémentaire : la signature d'une convention relative à l'adhésion de la chorale du collège à l'association des chorales du département des Deux-Sèvres (APEFM79).

Aucune observation n'est formulée sur l'ordre du jour annoncé.

I MISE EN PLACE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

1-1 Composition du conseil d'administration

Les nouveaux membres du conseil d'administration sont accueillis et installés.

Mme Longeville regrette l'absence des représentants des élèves et des collectivités territoriales.

1-2 Conseils et commissions

La composition et les missions des différent-e-s conseils et commissions sont présentées par Madame Longeville. Cette présentation ne fait l'objet d'aucune remarque de la part des membres du CA.

La commission permanente : émanation du conseil d'administration, les modalités pour la réunir sont allégées. Sa mobilisation préalablement au CA est obligatoire dans certains cas (modification du règlement intérieur, répartition de la dotation globale horaire...).

Le conseil de discipline : examine et sanctionne les atteintes les plus graves portées par les élèves au règlement intérieur.

La commission éducative : recherche des solutions principalement de nature éducative pour des élèves qui transgressent de façon répétée le règlement intérieur, les règles de vie de la classe et du collège.

Conseil d'éducation à la santé et à la citoyenneté (CESC) : chargé notamment de faire des propositions d'actions pour promouvoir la santé et la citoyenneté des élèves. Ses membres travaillent en coopération avec les référents des parcours citoyen et de santé.

La commission d'hygiène et de sécurité (CHS) : son existence est obligatoire dans notre collège en raison de la présence de la SEGPA (fonctionnement des ateliers notamment).

1-3 Règlement intérieur du CA

Madame Longeville précise que le règlement intérieur du CA en vigueur au cours de l'année scolaire 2019-2020 (et 2018-2019) est reconduit. Elle en donne lecture et insiste sur la confidentialité des échanges réalisés dans le cadre du CA à l'exception des informations transcrites dans le procès-verbal.

Vote : le règlement intérieur du CA est adopté à l'unanimité.

1-4 Délégation à la commission permanente

Cette délégation permettra de ne pas réunir systématiquement le conseil d'administration pour valider certaines situations non prévues telles que la validation de nouveaux projets d'actions pédagogiques qui seraient présentés en cours d'année, la modification de la structure pédagogique qui interviendrait après l'examen de la Dotation Globale Horaire de la prochaine année scolaire...

Vote : Délégation adoptée à l'unanimité.

II- VIE PEDAGOGIQUE ET EDUCATIVE

2-1 Attribution pour missions particulières

Madame Longeville informe le CA que le solde de 0,5 Indemnités pour Missions Particulières (IMP) constaté lors de la répartition de l'enveloppe présentée au CA du 28 septembre, sera utilisé comme suit :

* 0,25 attribué au référent « Décrochage scolaire ». C'est au CPE du Collège que cette mission a été confiée.

* 0,25 attribué au référent « Formation Apprenance ». Mme Longeville précise d'une part, que cette démarche de recherche lancée dans notre établissement l'an dernier est pour le moment suspendue dans l'attente des consignes qui seront transmises par les nouveaux pilotes ; d'autre part ; qu'aucune candidature n'a encore été enregistrée pour le référent du collège.

2-2 Demande de labellisation E3D (démarche de développement durable)

Elle vise à obtenir la reconnaissance des actions déjà menées et envisagées dans notre collège en matière d'éducation au développement durable (actions de recyclage, de lutte contre le gaspillage de nourriture par exemple).

3 niveaux de labellisation sont décernés : Engagé/Confirmé/Expert.

Le Collège postule pour le premier niveau : « Engagé ».

La constitution du dossier est réalisée par Mme Longeville, M. Comole, CPE et le référent Développement durable du collège.

2-3 Signature de la convention relative aux rencontres des chorales scolaires des Deux-Sèvres

La signature de cette convention permet à notre collège d'adhérer à l'association des chorales (financement de la participation supporté par le Collège) et ainsi de participer aux rencontres inter-chorales.

Madame Longeville informe que l'activité chorale est pour le moment suspendue en raison la crise sanitaire.

Vote : le CA donne son aval à l'unanimité pour la signature de cette convention.

III- FONCTIONNEMENT GENERAL

3-1 Présentation du Pôle inclusif d'accompagnement localisé (PIAL)

M. Girault, directeur de la SEGPA, présente cette structure administrative de gestion des accompagnants d'élèves en situation de handicap (AESH) mise en place à la rentrée 2019 dans l'académie.

L'objectif principal est de permettre une gestion plus souple des AESH au niveau local, notamment pour les situations d'urgence.

On compte 24 PIAL dans le département. Celui auquel appartient notre collège est le PIAL Thouars 4 qui comprend, outre le Collège Jean Rostand, 6 écoles et 2 lycées (LP et LGT Jean Moulin).

Les pilotes du PIAL Thouars 4 sont Mme Longeville et l'IEN du premier degré Mme Tavant ; le coordonnateur pédagogique est le directeur de la SEGPA, M. Girault.

Ce PIAL gère à ce jour 34 élèves accompagnés et 20 AESH dont 2 détachés (l'un à l'ULIS- Unité localisée d'inclusion scolaire- du collège Jean Rostand, l'autre à l'ULIS du Lycée Jean Moulin).

A deux questions posées par des représentants de parents, M. Girault indique tout d'abord que le PIAL de Thouars 4 ne réalise pas le recrutement des AESH ; il gère l'aspect pédagogique, c'est-à-dire la mise en adéquation des AESH (profils, compétences) et des besoins des élèves ; ensuite, que les relations entre les différents PIAL sont pour le moment limitées et qu'elles devraient permettre des remplacements d'AESH mais de façon très contrainte.

IV- VIE BUDGETAIRE ET FINANCIERE

4-1 - DBM

M. Le Corre, gestionnaire, présente les décisions budgétaires soumises à l'approbation du CA :

- Subventions du département pour couvrir les dépenses suivantes : équipements pour les agents (matériels pour la réparation de Sanivap par des agents du Collège) ; réparation d'un lave-vaisselle (le département prend en charge 80% de cette dépense qui s'élève à environ 2 000 €) ; déséquilibre entre recettes (en baisse) et dépenses (en hausse) en raison de la gestion de la crise sanitaire (15 000 €)

- Prélèvement sur le fonds de roulement de 25 000 € pour l'achat de denrées et de 5 000 € pour couvrir des dépenses de viabilisation et des dépenses liées à gestion de la crise sanitaire (achat de masques, de gel hydroalcoolique...)

M. Le Corre indique que l'on constate un déficit de la ligne exploitation en raison de la situation inédite du Coronavirus qui a généré des dépenses alors que parallèlement les recettes diminuaient.

Il a été décidé de créer une ligne spéciale Covid afin de dissocier la gestion de cette crise du budget « ordinaire » de l'établissement.

Un représentant des professeurs interroge sur la possibilité d'un versement d'une subvention de l'Etat pour couvrir ces dépenses exceptionnelles liées au coronavirus.

M. Le Corre répond que l'Etat gère les personnels et qu'il reviendrait à la collectivité départementale de verser une telle subvention mais que la collectivité devant elle-même supporter des coûts supplémentaires découlant de la crise sanitaire, le versement d'une telle subvention n'a fait l'objet d'aucune annonce.

Un autre représentant des professeurs demande le montant du « budget Covid ».

M. Le Corre répond qu'il n'est pas encore déterminé, mais qu'il peut déjà communiquer le montant correspondant à l'achat de masques destinés aux élèves et aux personnels (masques oubliés, remplacés...) : 300 à 400 € par mois.

Un représentant des parents demande si les élèves sont informés des dépenses liées à la Covid (masque, liquide hydroalcoolique, papier...).

M. Le Corre répond par la négative.

Vote des DBM : Approbation à l'unanimité.

V- QUESTIONS DIVERSES

Mme Longeville présente la version actualisée au 2 novembre 2020 du protocole sanitaire appliquée au Collège pour tenir compte des dernières préconisations du ministère. Il est accessible sur le site du Collège et dans les casiers numériques des personnels.

Elle précise que notre protocole sanitaire applicable depuis la rentrée scolaire était déjà exigeant. Les modifications portent sur la création dans la cour de zones dédiées à chaque niveau (6^{ème}, 5ème, 4^{ème}, 3^{ème}) afin de réduire les brassages d'élèves pendant les récréations.

Elle indique que pour les mêmes raisons, les activités de la chorale, de l'association sportive et du foyer socio-éducatif sont suspendues pendant le mois de novembre.

A la question d'un parent relative au respect du port du masque par les élèves, Mme Longeville répond que comparativement au début de l'année scolaire, depuis le retour des congés d'automne, on peut noter que moins d'élèves doivent être repris pour un port « non conforme » du masque. Les semaines qui s'écouleront jusqu'aux vacances de Noël demanderont une vigilance pour limiter les relâchements.

Elle rappelle aux membres du CA l'arrêté préfectoral du 30 octobre 2020 rendant obligatoire le port du masque dans tous les espaces publics du département.

Enfin, M. Comole indique que les retards constatés lors de l'arrivée des bus le matin sont presque totalement réglés.

Toutes les questions inscrites à l'ordre du jour ayant été examinées, la séance est levée à 19h05.

La prochaine réunion du conseil d'administration devrait avoir lieu le 24 novembre 2020 et sera dédiée au budget.

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 03 NOVEMBRE 2020

NOM, PRENOM, FONCTION	PRESENT	ABSENT	EXCUSÉ	REPLACÉ PAR	ÉMARGEMENT
1°) Président Mme LONGEVILLE Eliane, Principale	X				
2°) Représentants de l'Administration Mme CELAURE Marie-Christine, Principale adjointe M. GIRAULT Christophe, Directeur adj. de l'E.G.P.A M. COMOLE Jean-François, C.P.E M. LE CORRE Ronan, Gestionnaire	X X X X				
3°) Représentants des Collectivités Territoriales M. SINTIVE, représentant du conseil départemental Mme MAHIET-LUCAS, représentante du conseil départemental M. BRUNET Martial représentant de la communauté de communes Mme LANDRY Catherine, représentante de la ville de Thouars					
4°) Personnalité qualifiée M. FUZEAU Bruno					
5°) Représentants des personnels de l'établissement M. BOURDET David, professeur Mme GOARDET Sophie, documentaliste Mme SOUCHET Sonia, professeur M. BLANCHY Yannick, professeur M. BROUSSEAU Raphaël, professeur M. MUZY Adrian, assistant d'éducation Mme BERNARD Virginie, adjointe administrative M. LASSALLE Florian, agent de maintenance M. SORIN Philippe, agent de maintenance Mme BONNAUD, professeur	X X X X X X X X X X				
6°) Représentants des Parents d'Elève Mme DE KEATING-HUART Sophie, parent d'élève M. EVAIN Eric, parent d'élève Mme MONDES Annabelle, parent d'élève Mme ONILLON Joselito, parent d'élève Mme FAVREAU Carine, parent d'élève M. GOUJON Philippe, parent d'élève BOUSSAINT Ewendoline	X X X X X X	X	X	POUIT	
7°) Représentants des élèves ARDRIT Eliza, élève de 3° D CIVRAIS Anaïs, élève de 4° F CHAMPALOU Jade, élève de 5° E					

22 personnes.